



Organisation Internationale  
de la Vigne et du Vin  
Organisation Intergouvernementale

# L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA VIGNE ET DU VIN (OIV)

Par Simone de Montmollin



Du 15 au 19 juillet 2019, la Suisse accueillera le 42<sup>e</sup> Congrès mondial de la vigne et du vin ainsi que l'Assemblée générale de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). Un événement majeur pour les acteurs mondiaux du secteur, qui se déroulera pendant une semaine à Genève ainsi que dans les différentes régions viticoles suisses. Une occasion de rappeler les buts de cette organisation intergouvernementale et son importance pour la Suisse.



Dans un contexte économique fortement globalisé, collaborer à l'harmonisation au sein du secteur vitivinicole est nécessaire afin d'améliorer les **conditions d'élaboration et de commercialisation** des produits vitivinicoles et ceci en tenant compte des **intérêts des consommateurs**. C'est le but principal poursuivi par l'OIV.

Pour la Suisse, pays importateur par excellence (plus de trois bouteilles de vin sur cinq consommées en Suisse sont importées), cultiver les relations avec les acteurs clés au niveau international est capital et est appelé à croître à l'avenir. Participer aux décisions qui influencent les révisions de nos propres normes de production est fondamental pour la filière vin suisse.

Après 95 ans d'existence, le rôle de l'OIV reste donc incontestablement d'actualité. Ce qui a changé est le panorama d'un secteur en pleine mutation. De nouvelles aires de production se développent de manière significative à l'Est, en Chine et Asie centrale particulièrement, modifiant potentiellement les équilibres production-consommation.

Les modes d'achat et les attentes des consommateurs suivent les tendances de la globalisation. Les achats en ligne progressent, plus lentement que pour d'autres secteurs, mais tout aussi clairement. Les exigences de transparences augmentent quant aux informations relatives à la qualité du produit, son origine et son mode de production. Enfin, les nouvelles attentes en matière de santé publique, de protection de l'environnement et du climat sont sources de multiples défis pour la production du vin.

Certes, le vin accompagne l'histoire de l'Humanité depuis 8000 ans au moins, prouvant ici sa capacité de résilience et d'adaptation aux changements, mais chaque pays fait face à ses propres réalités. Dans ce contexte, quelles réponses l'OIV peut-elle apporter ? Comment la Suisse y contribue-t-elle ? Ce dossier dresse un portrait de cette organisation intergouvernementale grâce à des interviews de quelques membres de sa délégation helvétique. Il présente aussi le programme du congrès et sa conférence d'ouverture dédiée à la question des intrants.

## D'OFFICE À ORGANISATION

Le 29 novembre 1924, les Gouvernements de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Italie, du Luxembourg, du Portugal et de la Tunisie conviennent de créer un Office International du Vin. La Suisse adhère à l'**Office international du vin** à Paris, par arrêté fédéral du 5 avril 1935.

Le 4 septembre 1958, les Etats membres à l'époque décident de modifier le nom de cet office qui devient **Office International de la Vigne et du Vin**. Cette organisation intergouvernementale comprend, au 3 avril 2001, quarante-cinq Etats membres. En application de l'art. 7 de l'Arrangement de 1924, le Gouvernement de la République française est saisi d'une demande émanant de trente-six Etats. Il convoque une Conférence des Etats membres qui s'est tenue à Paris les 14, 15, 22 juin 2000 et 3 avril 2001. L'**Organisation Internationale de la Vigne et du Vin** (OIV) se substitue alors à l'Office international de la Vigne et du Vin. Cet accord, portant création de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin conclu à Paris le 3 avril 2001, est approuvé par l'Assemblée fédérale le 19 mars 2003. L'OIV opère désormais sous l'égide d'un nouvel accord signé avec les Etats membres, qui prévoit entre autre que toutes les décisions finales de l'OIV soient prises par consensus.

A fin 2018, l'OIV compte 47 pays membres, représentant 85% de la production totale ainsi que 80% de la consommation mondiale de vin. L'OIV rassemble les acteurs du monde de la vigne et du vin afin qu'ils collaborent au sein du secteur.

### INFORMER, ASSISTER, HARMONISER

L'OIV a pour objectifs d'informer, d'assister, d'harmoniser, de normaliser et d'apporter un soutien au secteur vitivinicole. Pour ce faire, l'OIV travaille avec un réseau de plus de 1000 experts issus du monde entier. Les travaux menés ne sont pas destinés exclusivement aux États membres, mais également à d'autres organisations internationales ainsi qu'à l'ensemble de la filière vitivinicole.

### QUATRE FONCTIONS PRIORITAIRES

Pour mener à bien sa mission, l'OIV développe ses activités selon quatre axes dont le premier constitue le pilier central.

#### 1. Elaboration de normes pour le secteur vitivinicole

La principale fonction de l'OIV est d'élaborer des normes harmonisées et acceptées à l'échelle internationale pour la production de produits vitivinicoles. Ces normes couvrent l'ensemble du processus de production et de la durée de vie du produit ; de la plantation des vignes à l'étiquetage destiné au consommateur final. Ce travail se concrétise par des normes internationales cohérentes concernant :

- la viticulture et les pratiques œnologiques ;
- les méthodes d'analyses ;
- les normes pour les concours ;
- les directives des bonnes pratiques ;
- l'étiquetage des vins ;
- les informations sur les produits de vinification.

#### 2. Recherche et publication

L'OIV s'attache à travailler avec son réseau international d'experts afin de contribuer à l'innovation et aux avancées dans le secteur vitivinicole. Dans ce cadre, l'OIV a mis l'accent sur certains sujets considérés comme

de premier plan pour l'avenir proche du secteur, soit la durabilité de la production viticole ou encore la santé des consommateurs et la sécurité sanitaire des aliments issus de la filière vitivinicole.

Élaborés par ses experts, l'OIV publie des documents (non présentés sous forme de normes) qui s'appuient sur un consensus général à un moment donné, au sujet d'un certain nombre de thématiques. Cela concerne par exemple :

- l'échantillonnage des vins et des moûts destinés à l'analyse ;
- le calcul des gaz à effet de serre en viticulture ;
- les maladies du bois de la vigne.

#### 3. Elaboration de bases de données, de statistiques et d'information sur le secteur

L'OIV administre des bases de données actives au travers de ses partenariats et de ses relations dans le secteur vitivinicole, et cela afin d'informer et d'assister les États membres, les observateurs, ainsi que le secteur en général.

L'OIV publie des rapports d'analyses thématiques annuels sur des sujets spécifiques inhérents au secteur vitivinicole. Ces derniers ont traité les questions suivantes :

- le marché des vins effervescents (2014) ;
- le marché des vins rosés (2015) ;
- les raisins de tables et les raisins secs (2016) ;
- la distribution variétale du vignoble dans le monde (2017).

Les préoccupations et les avancées du secteur sont partagées à l'occasion d'un congrès mondial. Chaque année, un État membre de l'OIV invite et accueille, dans le cadre du **Congrès Mondial de la vigne et du vin**, des scientifiques et des chercheurs venus du monde entier afin qu'ils présentent et partagent les conclusions et les résultats de leur travail. C'est aussi l'occasion de présenter l'évolution des tendances mondiales.

#### 4. Formation et communication

Dans le cadre du programme de recherche et de publication de l'OIV, l'Organisation étudie chaque année des demandes de bourses de recherche et les attribue à de jeunes chercheurs du secteur vitivinicole.

Au niveau de la communication, l'OIV accorde son patronage à environ 30 concours des vins et boissons spiritueuses à travers le monde. Le patronage de l'OIV constitue un gage de qualité et une garantie d'impartialité et de renommée pour tout concours International de vin ou boissons spiritueuses en bénéficiant.

## GOVERNANCE ET ORGANISATION DE L'OIV

Une présidence composée de trois personnes et un-e directeur-riche général-e élus assurent la mise en oeuvre des décisions. Ils sont appuyés dans leur tâche par un secrétariat qui assure le fonctionnement et la coordination entre les différents organes. L'organe décisionnel est l'Assemblée générale (AG), constituée des délégués choisis par chaque État membre ainsi que par des représentants et des observateurs. Deux comités de travail, dont les présidences et vice-présidences sont aussi élues par l'AG, complètent les organes de gouvernance:

Le Comité exécutif (COMEX) émet des recommandations sur les actions à mettre en oeuvre et sur les aspects budgétaires à l'attention de l'AG de l'OIV.

Le Comité scientifique et technique (CST) se prononce notamment sur le plan stratégique quinquennal ainsi que sur les thématiques des congrès.

Outre ces organes, l'OIV est composée de 4 commissions thématiques et 2 sous-commissions chargées d'examiner toutes les questions et sujets correspondant à leurs domaines de compétence en lien avec les travaux de l'OIV.

Commission I - Viticulture

Commission II - Œnologie

Commission III - Economie et Droit

Commission IV - Sécurité et Santé

Sous-Commission - Méthodes d'analyse

Sous-Commission - Raisins de table, raisins secs et produits non fermentés de la vigne

### Commission I VITICULTURE

Pdt: Vittorino Novella (IT)  
Vce-Pdt: Benjamin Bois (FR)  
Sec: Ahmet Altindisli (TR)

#### SOUS-COMMISSION RAISINS

(raisin de table, raisins secs et produits non fermentés)  
Pdt: Alejandro Marianetti (AR)  
Vce-Pdt: Luis Peres de Sousa (PT)  
Sec: Donato Antonacci (IT)

#### Groupe **protec**

(protection de la vigne et techniques viticoles)  
Pdt: Mario de la Fuente (ES)  
Vce-Pdt: Serge Fischer (LU)  
Sec: Stefanos Kounderas (GR)

#### Groupe **genet**

(ressources génétiques et sélection de la vigne)  
Pdt: Luigi Bavaresco (IT)  
Vce-Pdt: Edi Maletic (HR)

#### Groupe **enviro**

(développement durable et changement climatique)  
Pdt: Hans Schultz (DE)  
Vce-Pdt: Jacques Gautier (FR)  
Sec: Antonio Graça (PT)

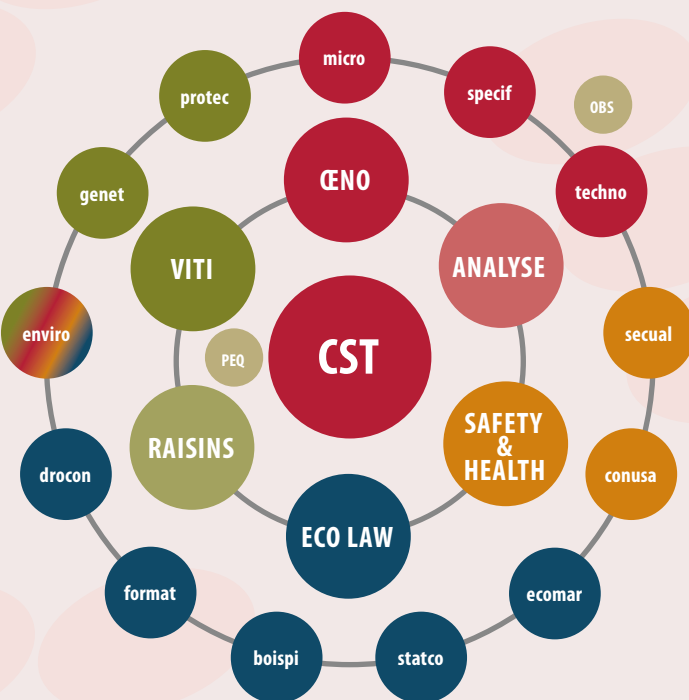
### Commission III

#### ECONOMY AND LAW

Pdt: Dimitar Andreevski (BG)  
Vce-Pdt: Tony Battaglene (AU)  
Sec: Antonio Seccia (IT)

#### Groupe **drocon**

(lois et information du consommateur)  
Pdt: Georges-Pierre Malpel (FR)  
Vce-Pdt: Alberto Ribeiro de Almeida (PT)  
Sec: Theodore Georgopoulos (GR)



### Commission II ŒNOLOGIE

Pdt: Dominique Tusseau (FR)  
Vce-Pdt: Luigi Moio (IT)  
Sec: Valeriu Cotea (RO)

#### SOUS-COMMISSION ANALYSE

(méthode d'analyse et appréciation du vin)  
Pdt: Markus Herderich (AU)  
Vce-Pdt: Ondrej Mikes (CZ)  
Sec: Ana Maria Ruano (ES)

#### Groupe **micro**

(microbiologie)  
Pdt: Victoria Moreno Aribas (ES)  
Vce-Pdt: Cristina Pino Villar (MX)

#### Groupe **techn**

(technologie)  
Pdt: Fernando Zamora Marin (ES)  
Vce-Pdt: Valérie Lempereur (FR)

#### Groupe **specif**

(spécification des produits œnologiques)  
Pdt: Antonella Bosso (IT)  
Vce-Pdt: Fernanda Spinelli (BR)  
Sec: Alain Bertrand (FR)

### Commission IV SAFETY & HEALTH

Pdt: Gheorghe Arpentin (MD)  
Vce-Pdt: Nuria Garcia Tejedor (ES)  
Sec: Pierre-Louis Teissedre (FR)

#### Groupe **secual**

(sécurité alimentaire)  
Pdt: Louis Lahoud (LB)  
Vce-Pdt: Angelika Paschke (DE)

#### Groupe **conusa**

(consommation, nutrition et santé)  
Pdt: Rena Kostj (GR)  
Vce-Pdt: Arina Antoce (RO)

#### QP

(personnes qualifiées)  
José Lez Secchi (UY)

#### OBS

(Observateurs provenant d'États membres n'ayant pas de représentant élu au sein du Comité Scientifique et Technique - CST)

### CST - OIV

Comité Scientifique Technique de l'OIV  
Pdt: Regina Vanderlinde (BR)  
1 Vce-Pdt: Monika Christmann (DE)  
2 Vce-Pdt: Luigi Moio (IT)  
Dir Gén: Paul Rocca